

CGV DM sur Mesure

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

- a) Sauf convention contraire avec LYRA, les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les dispositions générales applicables à toute commande de prothèses dentaires sur la base de l'empreinte numérique envoyée par le Client (ci-après le(s) « Produit(s) ») au laboratoire LYRA ou aux laboratoires partenaires LYRA (ci-après le « Laboratoire »).
- b) Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande pour lui permettre de passer commande.
- c) Toute commande implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes CGV.
- d) Les présentes CGV, ainsi que les tarifs sont expressément agréés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, les avoir compris et acceptés, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.
- e) Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de LYRA sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. LYRA est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

ARTICLE 2 – COMMANDES

- a) Toute commande doit être passée au moyen du bon de commande dématérialisé LYRA, via le logiciel 3Shape Communicate, dûment complété et accompagné d'une empreinte numérique.
- b) Il appartient au Client de réaliser la saisie du bon de commande, de joindre l'empreinte numérique afférente et de les envoyer au Laboratoire, via la procédure précitée.
- c) Toute commande passée devient ferme à compter de l'acceptation de la commande, par le Laboratoire, par voie de courriel, via le logiciel 3Shape Communicate.
- d) En cas de contraintes techniques liées à l'empreinte ou à la prescription, le Laboratoire se réserve le droit de refuser toute commande qui lui paraîtrait non-réalisable. Dans cette hypothèse, le Laboratoire s'engage à en informer le Client dans les meilleurs délais.
- e) Si toutefois, le Laboratoire acceptait de réaliser le Produit malgré les contraintes précitées, il s'engage à en informer au préalable le Client et à l'aviser que le Produit ne sera pas couvert par les garanties prévues à l'article 6 ci-dessous.
- f) Une fois validée, la commande ne peut donner lieu à annulation totale ou partielle que si la demande d'annulation intervient, par écrit, dans les 24 heures suivant la réception/acceptation de la commande par le Laboratoire.
- g) Passé ce délai, la demande d'annulation ne sera pas prise en compte par le Laboratoire et la facturation de la commande initiale sera, en conséquence, maintenue.
- h) Une fois validée, toute modification de la commande par le Client donnera lieu à facturation.
- i) Dans l'hypothèse où la modification concerne un changement de teinte par rapport à la commande initiale, quand bien même il s'agirait d'une réfaction du Produit, la modification sera facturée d'après le tarif LYRA en vigueur au jour de la demande de modification.
- j) Par ailleurs, conformément aux usages de la profession, lorsque le Laboratoire identifie des pro-

blèmes techniques qui nécessitent la modification du Produit par l'ajout d'éléments non expressément commandés par le Client (clavettes, pontiques...), le Laboratoire s'engage à en informer au préalable le Client, notamment au regard des conséquences tarifaires de la modification, et recueillir son accord.

k) Dans l'hypothèse où le Client fait le choix de refuser la modification technique suggérée par le Laboratoire, seule la commande initiale sera facturée.

l) Le Laboratoire décline toute responsabilité pour toute commande numérique non réceptionnée.

ARTICLE 3 - TARIFS

a) Les prix appliqués sont les tarifs en vigueur au jour de la commande.

- Ces tarifs sont nets et HT
- Ces prix sont indiqués en Euro (€).

b) En cas de modification de la commande par le Client impliquant l'ajout de nouveaux éléments, les prix seront facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la demande de modification.

ARTICLE 4 - LIVRAISON ET DÉLAIS

a) Le Laboratoire est en charge de l'organisation de la livraison par un transporteur de son choix.

b) Pour permettre un suivi de la commande du Client, le Laboratoire s'engage à lui communiquer les informations nécessaires.

c) Un calendrier des délais estimatifs d'exécution des commandes et de livraison des Produits est communiqué au Client concomitamment aux présentes CGV et est consultable en ligne depuis l'adresse : http://*****. Ces délais commencent à courir à compter de la confirmation de commande par le Laboratoire.

d) En toute hypothèse, ces délais ne sont donnés qu'à titre indicatif. En conséquence, la responsabilité du Laboratoire ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- retard de livraison imputable au transporteur ;
- retard d'exécution ou de livraison dus à des événements fortuits (accident, grève) ou à ces cas de force majeure (intempéries, incendie, catastrophe naturelle) ;
- retard de livraison lorsque la commande a été mal ou insuffisamment libellée par le Client.

e) En tout état de cause, tout dépassement des délais indicatifs ne pourra donner lieu, ni au versement par LYRA de dommages-intérêts, ni à la résiliation de la commande passé par le Client.

f) Il appartient au Client, à la réception des Produits, de :

- vérifier l'état du colis ;
- vérifier la conformité des Produits par rapport à la commande ;
- informer par écrit le Laboratoire de toutes réserves et de les retranscrire sur le document du transporteur, à défaut, ces réserves ne seront pas prises en compte et la commande sera considérée comme acceptée.

ARTICLE 5 - PAIEMENT

5.1. Facturation

a) Les factures du Laboratoire sont envoyées par voie postale au Client.

b) Les prix facturés correspondent aux tarifs déterminés conformément à l'article 3 ci-dessus.

c) Les factures incluent les frais de livraison et les éventuelles facturations complémentaires au titre des modifications sollicitées par le Client ou des modifications techniques suggérées par le Laboratoire (tel que prévu à l'article 2 ci-dessus).

d) Les factures sont assorties d'une clause de déchéance du terme impliquant l'exigibilité de toutes les sommes dues en cas de non-paiement.

e) Toute facture non contestée dans les sept (7) jours à compter de sa date d'émission sera considérée comme due.

5.2. Conditions de paiement

- a) Sauf stipulation contraire écrite, les factures sont payables dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date d'émission.
- b) Le non-respect des échéances de règlement pourra entraîner la suspension des commandes en cours.
- c) Par ailleurs, tout retard de paiement est de nature à faire courir des pénalités de retard, égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal par mois de retard, et ce, à compter du jour suivant la date de règlement telle que figurant sur la facture. Les pénalités de retard sont exigibles sans formalité, ni mise en demeure particulière.
- d) Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, par le Client, en cas de retard de paiement. Le Laboratoire se réserve également le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

5.3. Modalités de paiement

- a) Le Client peut régler ses factures avec les différents moyens de paiement listés ci-après :
- Carte Bancaire (Eurocard, Mastercard, Visa ou American express),
 - Chèque,
 - Virement bancaire.
- b) Au moment du règlement, le Client doit joindre les coordonnées de son compte bancaire ou toute indication nécessaire à son identification.

ARTICLE 6 – GARANTIES

6.1. Conformité des Produits

- a) Le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception des Produits pour dénoncer au Laboratoire, par écrit, tout défaut de conformité, sans que cela n'affecte le délai de paiement.
- b) Dans l'hypothèse d'un retour d'un Produit non conforme dans le cadre de la présente garantie, qui serait à refaire ou à modifier, le Client devra les retourner à LYRA accompagnés de leurs boîtes étiquetées. Les frais de retour du Produit non conforme et de livraison du Produit nouvellement réalisé seront à la charge de LYRA.
- c) Dans le cadre de la présente garantie, le Laboratoire s'engage à refaire ou à modifier les Produits commandés (prothèses) jusqu'à parfaite adaptation en bouche, dans la limite de trois réfections ou modifications.
- d) Si après trois interventions par le Laboratoire en vue de refaire ou de modifier le Produit, celui-ci ne s'adapte toujours pas en bouche, LYRA s'engage à ne pas facturer le Client, sauf si la non-conformité résulte d'une faute du Client du fait, notamment, de mauvaises ou d'insuffisantes indications dans sa commande, d'une empreinte numérique ou d'une prescription inexacte et/ou d'une mauvaise utilisation ou manipulation du Produit.
- e) La modification ou la réfection d'un Produit n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.
- f) Dans l'hypothèse où les Produits commandés n'ont pas été posés en bouche dans le délai d'un (1) mois à compter de leur réception par le Client, la présente garantie n'est plus applicable.

6.2. Garantie des vices cachés

- a) Les Produits bénéficient d'une garantie contractuelle, contre tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés ou les rendant impropres à l'utilisation, d'une durée d'un (1) an, à compter de la date de leur réception.
- b) Afin de mettre en jeu la garantie contre les vices cachés, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Laboratoire, par écrit, de l'existence du vice dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la découverte du vice.
- c) Dans le cadre de la présente garantie, le Laboratoire s'engage à remplacer le Produit défectueux.

d) Le remplacement d'un Produit n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

e) En tout état de cause, la présente garantie ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, de détérioration, négligence ou transformation.

ARTICLE 7 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET RISQUES

a) Le transfert de propriété des Produits au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, quelle que soit la date de livraison des Produits.

b) Le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits sera réalisé dès réception desdits Produits par le Client, indépendamment du transfert de propriété, et ce quelle que soit la date de la commande et du paiement de celle-ci.

ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LYRA conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits, qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son accord écrit.

ARTICLE 9 - LITIGES

a) Le droit applicable est le droit français, quelle que soit la nationalité du Client.

b) Les parties conviennent expressément que tout litige relatif à la formation, l'exécution ou l'interprétation de tout ou partie des présentes CGV, relèvera de la compétence des Tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris.